
COMPTE-RENDU ANNUEL DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL DE NEXTSTAGE AM AU 31 DECEMBRE 2021

Les règles de bonne conduite applicables aux sociétés de gestion de portefeuille intègrent depuis la loi de sécurité financière de 2003, l'obligation pour ces dernières de rendre compte de leurs pratiques en matière d'exercice des droits de vote attachés aux actions détenues à travers les OPC gérés.

Les conditions d'exercice de ces droits de vote ont été fixées aux articles L.533-22 et R.533-16 du Code monétaire et financier (CMF).

- L'article L.533-22 du CMF prévoit que : « I. Les sociétés de gestion de portefeuille mentionnées à l'article L. 532-9, à l'exception de celles qui gèrent exclusivement des FIA relevant du I de l'article L. 214-167, des FIA relevant du IV de l'article L. 532-9, des FIA relevant du second alinéa du III du même article L. 532-9 ou qui gèrent d'autres placements collectifs mentionnés à l'article L. 214-191, élaborent et publient une politique d'engagement actionnarial décrivant la manière dont elles intègrent leur rôle d'actionnaire dans leur stratégie d'investissement. Chaque année, elles publient un compte rendu de la mise en œuvre de cette politique.

Le contenu et les modalités de publicité de cette politique et de son compte rendu sont fixés par décret en Conseil d'Etat.

Les personnes mentionnées au premier alinéa du présent I peuvent ne pas respecter une ou plusieurs des exigences prévues au présent article si elles en précisent publiquement les raisons sur leur site internet.

II. Lorsqu'une entreprise mentionnée au 1° de l'article L. 310-1 du code des assurances, une entreprise mentionnée au 1° du III de l'article L. 310-1-1 du même code qui réassure des engagements mentionnés au 1° de l'article L. 310-1 dudit code, un fonds de retraite professionnelle supplémentaire mentionné à l'article L. 385-7-1 du même code, une mutuelle ou une union de retraite professionnelle supplémentaire mentionnée à l'article L. 214-1 du code de la mutualité ou une institution de retraite professionnelle supplémentaire mentionnée à l'article L. 942-1 du code de la sécurité sociale contracte, sur la base d'un mandat de gestion de portefeuille ou de souscription à un placement collectif mentionné à l'article L. 214-1 du présent code, avec une société de gestion de portefeuille mentionnée au premier alinéa du I du présent article, cette dernière lui communique des informations sur la manière dont sa stratégie d'investissement et la mise en œuvre de celle-ci respectent ce contrat et contribuent aux performances à moyen et long termes des actifs de l'investisseur cocontractant ou du placement collectif. Le contenu et les modalités de publicité de cette communication sont fixés par décret en Conseil d'Etat. III. Lorsqu'une personne soumise au présent article n'en respecte pas une ou plusieurs dispositions, toute personne intéressée peut demander au président du tribunal statuant en référé de lui enjoindre, le cas échéant sous astreinte, de les respecter. »

- L'article R.533-16 du CMF précise que « I. La politique d'engagement actionnarial mentionnée au I de l'article L. 533-22 décrit la manière dont sont notamment assurés les éléments suivants :

1° Le suivi de la stratégie, des performances financières et non financières, des risques, de la structure du capital, de l'impact social et environnemental et du gouvernement d'entreprise ;

2° Le dialogue avec les sociétés détenues ;

3° L'exercice des droits de vote et des autres droits attachés aux actions ;

4° La coopération avec les autres actionnaires ;

5° La communication avec les parties prenantes pertinentes ;

6° La prévention et la gestion des conflits d'intérêts réels ou potentiels par rapport à leur engagement.

Une ou plusieurs de ces informations peuvent ne pas figurer dans la politique d'engagement actionnarial si les motifs pour lesquels elles ont été écartées y figurent.

Dans le cadre de leur politique d'engagement actionnarial, les sociétés de gestion de portefeuille exercent les droits attachés aux titres détenus par les OPCVM et les FIA relevant des paragraphes 1,2 et 6 de la sous-section 2, du paragraphe 2 ou du sous-paragraphe 1 du paragraphe 1 de la sous-section 3, ou de la sous-section 4 de la section 2 du chapitre IV du titre Ier du livre II du présent code qu'elles gèrent dans l'intérêt exclusif des actionnaires ou des porteurs de parts de ces OPCVM et FIA. II. Le compte-rendu annuel de la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial mentionné au I de l'article L. 533-22 comprend notamment :

1° Une description générale de la manière dont les droits de vote ont été exercés ;

2° Une explication des choix effectués sur les votes les plus importants ;

3° Des informations sur le recours éventuel à des services rendus par des conseillers en vote ;

4° L'orientation des votes exprimés durant les assemblées générales, cette information pouvant exclure les votes insignifiants en raison de leur objet ou de la taille de la participation dans la société ;

Une ou plusieurs de ces informations peuvent ne pas figurer dans le compte rendu annuel si les motifs pour lesquels elles ont été écartées y figurent.

III. La politique d'engagement actionnarial et son compte rendu annuel sont mis à disposition du public sur le site internet des sociétés concernées, gratuitement.

IV. Les dispositions législatives et réglementaires encadrant les conflits d'intérêts des sociétés auxquelles s'applique l'article L. 533-22 s'appliquent également en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial... »

A/ Périmètre de vote aux assemblées

NextStage AM a exercé, de manière normale sa politique de droits de vote, au cours de l'exercice 2021. La Société de Gestion dispose pour cela, d'une politique de droit de vote formalisée et disponible, notamment sur le site internet de la société (www.nextstage-am.com).

Le nombre de participations cotées de NextStage AM s'élève à 47 au 31 décembre 2021. Sur ces 47 participations, le nombre total d'assemblées générales ayant eu lieu au cours de l'année 2021 est de 44 (augmentation importante du nombre de participations au 2^{ème} semestre 2021).

NextStage AM a exercé ses droits de votes pour 44 AG sur 44 ayant eu lieu :

- 1 vote sur place,
- 43 votes par correspondance en conformité avec la politique de droit de vote de NextStage.AM.

B/ Non-respect de la politique de vote

NEXTSTAGE AM n'a pas été confrontée à une situation l'obligeant à ne pas respecter sa politique de vote.

C/ Situation de conflit d'intérêts

NEXTSTAGE AM n'a pas été confrontée à une situation de conflit d'intérêts.

D/ Recours éventuel à des conseillers en vote

NEXTSTAGE AM n'a pas fait appel aux services d'agence de conseil en vote.

Annexe : Votes contre des AG

Proposition	# total vote contre	# votes contre	Société	Date AG	Résolutions (y.c non votantes)
Opération sur le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription	67	1	1000MERCIS	02-Jun-2021	17
		1	AGRIPOWER FRANCE SASU	26-Nov-2021	17
		2	Aubay	11-May-2021	35, 37
		5	BLUELINEA	02-Jun-2021	14,15,16,17,22
		5	DELTA DRONE SA	03-Jun-2021	17,18,19,20,22
		5	DELTA DRONE SA	15-Jun-2021	18,19,20,21,23
		5	GROUPE TERA SA	29-Jun-2021	14,15,16,18,20
		2	INFOTEL SA	19-May-2021	24,27
		4	KERLINK SA	22-Jun-2021	15,16,17,18
		6	KUMULUS VAPE SA	16-Jun-2021	12,13,14,15,18,21
		3	LES TOQUES BLANCHES DU MONDE SA	28-Jun-2021	31,32,33
		1	MASTRAD SA	16-Dec-2021	21
		3	ORDISSIMO SA	30-Jun-2021	12,13,16
		4	QWAMPLIFY SA	25-Mar-2021	14,16,17,18
		1	ROCTOOL SA	23-Mar-2021	11
		1	ROCTOOL SA	02-Nov-2021	11
		3	STREAMWIDE	25-Jun-2021	13,14,15
4	TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE	30-Jun-2021	10,11,12,13		
4	VOGO	04-Jun-2021	20,21,22,27		
7	WAVESTONE SA	27-Jul-2021	25,26,28,29,30,31,32		
Rémunération	6	1	DELTA DRONE SA	03-Jun-2021	13
		1	DELTA DRONE SA	15-Jun-2021	14
		4	MICROPOLE SA	25-Jun-2021	12,13,14,15
Renouvellement administrateurs	2	2	LUCIBEL SA	30-Jun-2021	13,15

Tableau des AG

Société	Date AG	Lieu AG	Type d'AG	Vote sur place ?	Vote fait ?	Reponsable
1000MERCIS	02-Jun-2021	PARIS	MIX	No	Oui	BA
1000MERCIS	12-Jan-2021	PARIS	ExtraOrdinary General Meeting	No	Oui	BA
AGRIPOWER FRANCE	26-Nov-2021	CARQUEFOU	MIX	No	Oui	BA
AUBAY	11-May-2021	BOULOGNE-BILLAI	MIX	No	Oui	BA
AUDIOVALLEY S.A.	15-Feb-2021	BRUXELLES	ExtraOrdinary General Meeting	No	Oui	PAP
AUDIOVALLEY S.A.	26-May-2021	BRUXELLES	Annual General Meeting	No	Oui	PAP
AXWAY SOFTWARE	25-May-2021	TBD	MIX	No	Oui	BA
BLUELINEA	02-Jun-2021	ELANCOURT	MIX	No	Oui	PAP
COGRA 48	15-Oct-2021	MENDE	MIX	Yes	Oui	PAP
DELTA DRONE SA	03-Jun-2021	DARDILLY	MIX	No	Oui	EC
DELTA DRONE SA	15-Jun-2021	DARDILLY	MIX	No	Oui	EC
DELTA DRONE SA	21-Jul-2021	DARDILLY	ExtraOrdinary General Meeting	No	Oui	EC
ENERTIME SA	25-Jun-2021	COURBEVOIE	MIX	No	Oui	EC
GLOBAL ECOPOWER	04-Jan-2021	TBD	ExtraOrdinary General Meeting	No	Oui	PAP
GROUPE TERA SA	29-Jun-2021	CROLLES	MIX	No	Oui	EC
INFOTEL SA	19-May-2021	PARIS	MIX	No	Oui	EC
INVIBES ADVERTISIN	25-Oct-2021	GENT	ExtraOrdinary General Meeting	No	Oui	EC
ISPD NETWORK	16-Jun-2021	BARCELONA	Annual General Meeting	No	Oui	EC
KERLINK SA	22-Jun-2021	THORIGNE-FOUILL	MIX	No	Oui	PAP
KUMULUS VAPE SA	16-Jun-2021	CORBAS	MIX	No	Oui	PAP
LES TOQUES BLANCH	20-Dec-2021	LYON	MIX	No	Oui	EC
LES TOQUES BLANCH	28-Jun-2021	LYON	MIX	No	Oui	EC
LUCIBEL SA	30-Jun-2021	BARENTIN	MIX	No	Oui	BA
MAKHEIA GROUP	30-Jun-2021	PARIS	MIX	No	Oui	PAP
MASTRAD SA	16-Dec-2021	PARIS	MIX	No	Oui	BA
MICROPOLE SA	25-Jun-2021	LEVALLOIS PERRET	MIX	No	Oui	BA
NEOLIFE SAS	21-Jun-2021	CHAMPAGNE-AU-	Ordinary General Meeting	No	Oui	PAP
O2I SA	30-Jun-2021	GENNEVILLIERS	MIX	No	Oui	PAP
ORDISSIMO SA	30-Jun-2021	MONTRouGE	MIX	No	Oui	PAP
PAULIC MEUNERIE S	27-May-2021	SAINT-GERAND	MIX	No	Oui	BA
PHARMAGEST INTER	29-Jun-2021	VILLERS-L S-NANC	Annual General Meeting	No	Oui	PAP
QWAMPLIFY SA	25-Mar-2021	LEVALLOIS-PERRE	MIX	No	Oui	PAP
ROCTOOL SA	02-Nov-2021	LE BOURGET DU LA	MIX	No	Oui	EC
ROCTOOL SA	18-May-2021	LE BOURGET DU LA	Annual General Meeting	No	Oui	EC
ROCTOOL SA	23-Mar-2021	LE BOURGET DU LA	ExtraOrdinary General Meeting	No	Oui	EC
STREAMWIDE	24-Feb-2021	PARIS	Ordinary General Meeting	No	Oui	PAP
STREAMWIDE	25-Jun-2021	PARIS	MIX	No	Oui	PAP
THERMADOR GROUP	06-Apr-2021	LYON	MIX	No	Oui	BA
TRAVEL TECHNOLOG	30-Jun-2021	PARIS	MIX	No	Oui	PAP
UPERGY SA	28-May-2021	CHAMPAGNE AU F	Ordinary General Meeting	No	Oui	EC
VOGO	04-Jun-2021	MONTPELLIER	MIX	No	Oui	EC
WAVESTONE SA	27-Jul-2021	PARIS	MIX	No	Oui	EC
WEDIA	30-Apr-2021	TBD	Ordinary General Meeting	No	Oui	PAP
WINFARM SA	31-May-2021	LOUDEAC	MIX	No	Oui	EC